

RAPPORT SUR LES DIFFERENTES INTERVENTIONS DE LA SOCIETE BISO NA BISO

INTRODUCTION

Comme dans toutes les institutions organisées, il est logique qu'un rapport relatif au fonctionnement soit dressé à la fin de chaque période ou activités réalisées, pour faire l'évaluation de la marche suivie et déterminer les priorités pour l'avenir.

Il en est de même de la Communauté de Sœurs Amies de Jésus et des Pauvres « CSAJP » qui évolue depuis 2012 dans le souci d'assurer la protection sociale des enfants issues des familles démunies, des enfants abandonnés à leurs propre sort et des enfants orphelins sans tuteurs.*

En effet, le présent rapport est élaboré conformément à la relation de partenariat qui nous lie en tenant compte de deux périodes : de pré-partenariat et de partenariat.

Etant donné que toute organisation humaine demeure perceptible, nous sollicitons votre indulgence pour toute défaillance quelconque que vous aurez à relever dans ce travail et nous vous en remercions.

Enfin, notre rapport se résume en 6 grands points :

- 1 Présentation de la CSAJP
- 2 Détails sur les enfants
- 3 Détails sur l'orphelinat
- 4 Appui de la société BISO NA BISO
- 5 Difficultés
- 6 Perspectives

I. PRESENTATION

1.1. Historique

Il est créé à Kinshasa, capital de la RDC, en date du 5 mai 2012 par l'initiative de la promotrice Sœur Esther KIMPAVA MAMBOTE conformément à la loi n°004/2001, une organisation non gouvernementale dénommée : « Communauté des Sœurs Amies de Jésus et des Pauvres », en sigle « CSAJP ».

1.2. But

La CSAJP, a pour but d'œuvrer à la promotion des populations Congolaises les plus démunies et en difficultés en accordant une attention particulière à la protection des enfants et à la défense de leurs droits.

1.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'organisation sont :

- Offrir un cadre idéal d'accueil et d'hébergement aux enfants démunis, abandonnés et orphelins ;
- Assurer leur éducation, leur instruction ainsi que leur formation professionnelle et humaine en s'appuyant sur des bases chrétiennes ;

- Assurer la prise en charge médicale effective ;
- Initier les enfants à l'auto prise en charge et à la promotion du développement socioculturel et économique ;
- Accompagner les populations les plus démunies dans leur lutte contre la misère par des initiatives susceptibles de générer des revenus ;
- Aider et soutenir les populations les plus vulnérables particulièrement les personnes de troisième âge, les malades et les enfants ;
- Encadrer les filles-mères et le aider à se réinsérer dans la société par l'apprentissage des métiers ;
- Promouvoir la condition socio-économique de la femme marginalisée et l'aider à acquérir ses droits ;
- Accorder aux laissés-pour-compte la chance d'être alphabétisés ;
- Lutter contre le trafic d'enfants devenu monnaie courante dans bon nombre de nos sociétés africaine ;
- Assurer leur épanouissement par la création des activités des activités sportives, récréatives et ludiques ;
- Aider les enfants à créer les activités génératrices des revenus en leur réinsertion et leur réintégration dans la société.

1.4. Activités

- Centre d'hébergement pour enfants abandonnés et orphelins ;
- Production et vente des grottes mariales ;
- Tissage des nappes en perle ;
- Maroquinerie ;
- Confessions des chapelets ;
- Prise en charge scolaire des enfants abandonnés et orphelins.

II. DETAILS SUR LES ENFANTS

2.1. Nombre d'enfant scolarisés : 09

2.2. Ecoles de fréquentation :

- EP 3 LIVULU : (1) = 90 000 fc
- EP 5 LIVULU : (5) = 475 500 fc
- LA TORDIEME (secondaire) : (1) = 180 000 fc
- EP GENIE-MAYINDU : (2) = 330 000 fc

2.3. Frais scolaire total : 1 075 500fc

- acompte payé : 155 500fc
- reste à payer : 920 000fc

2.4. Frais scolaire année scolaire 2016-2017 : non encore fixé. Et les enfants ne fréquentent pas tous dans une même institution.

N.B : - Sur les 12 enfants hébergés, 11 sont scolarisés et 1 non scolarisé suite à son âge.

- Parmi les 11 scolarisés, 2 enfants bénéficient la prise en charge d'un autre partenaire. Ce qui nous reste 9 enfants à rechercher les moyens.

III. DETAILS SUR L'ORPHELINAT

- Prise en charge scolaire antérieure : 6 enfants (2 en milieu fermé et 4 autres en milieu ouvert) ;
- Prise en charge du loyer : (25 mois) : de Novembre 2013 – Novembre 2015. Soit :
 - CSAJP : 10 mois
 - Partenaire extérieur : 5 mois
 - Récupération garantie locative : 8 mois
 - Biso na Biso : 2 mois

IV. APPUI DE LA SOCIETE BISO NA BISO

Dans la nouvelle vision souhaitée par notre partenariat « **BISO NA BISO** », le fonctionnement de la **CSAJP** est borné sur les activités d'hébergement, de la restauration et de scolarisation de nos ciblés. Ce qui fait que depuis le 23 octobre 2015, plusieurs visites/contacts de travail ont eu lieu entre maman **FATIMA** et **CSAJP** et entre maman **ZAHEDA RAMJI** et **CSAJP**, ces rencontres ont débouchées sur :

- Elaboration d'un budget mensuel ;
- Octroi de vivre :- 50 boites de sardines ;
 - 1 sac de riz de 25 kg ;
 - 1 sachet du sucre de 5 kg ;
 - 1 sachet de lait ;
 - 5000fc de transport.
- Renouvellement de la garantie locative 2 400\$ pour 8 mois ;
- paiement de loyer 700\$ soit (100\$ reste de sept, 300\$ oct et 300\$ nov. 2015) ;
- Rapport partial sur la scolarité des enfants.

V. DIFFICULTES

Premièrement, il est difficile de réussir à 100 % la prise en charge total des enfants en situation difficile et en situation d'urgence dans notre milieu périphérique suite à l'état de pauvreté très précaire de la population de Kisenso.

Deuxième, la cotisation mensuelle des membres ainsi que l'appui extérieure semblent insuffisants et irréguliers pour faciliter la bonne marche de notre pastorale et pour couvrir d'autres charges non prises en compte par le partenaire c'est - à - dire, non liées aux enfants.

Troisièmement, le la difficulté persistante de paiement régulier du loyer mensuel, risque d'entamer de nouveau la garantie locative.

VI. PERSPECTIVES

Vu la nécessité de protéger la vie humaine de nos enfants et surtout dans le souci de venir efficacement en aide de ces derniers, dans ce milieu périphérique de Kisenso, la **CSAJP** se voit obliger de démarcher pour un financement suffisant et un partenariat

permanant (prise en charge du loyer, de la santé, de la scolarisation, de la restauration,...) avec la société BISO NA BISO, partenariat qui portera sans doute soulagement aux besoins exprimés par cette classe sociale.

En outre, nous souhaiterons pour l'année scolaire prochaine, 2016 – 2017, replacer tous nos enfants dans une ou deux bonnes mêmes écoles seulement au lieu de 4 tel que le cas présent.

CONCLUSION

Nous ne pouvons clore ce rapport, sans autant remercier la société **BISO NA BISO** pour ce geste combien significatif et noble devant DIEU pour nos enfants orphelins qui sont ses préférés.

Enfin, nos reconnaissances vont aussi en particulier auprès des mamans **FATIMA** et **ZAHEDA** pour l'intérêt qu'elles témoignent à notre endroit.

Fait à Kinshasa, le 22 novembre 2015



Pour la CSAJP,

Sr Esther KIMPAVA MAMBOTE,

Responsable.



COMMUNAUTE DES SCEURS AMIES
DE JESUS ET DES PAUVRES
« CSAJP-ASBL »

N/R: CSAJP/EK/P/.../2015

Concerne: **Remerciement**

A Madame **ZAHEDA RAMJI**
S/C Société BISO NA BISO
à Kinshasa/Gombe

Madame,

Nous venons par la présente, manifester la joie qui nous a comblée pour le geste si louable dont vous aviez manifestée au profit de nos enfants orphelins, en accordant quelques vivres, action que nous implorons le Bon Dieu de pouvoir vous secourir sans limite durant votre vie sur terre.

Nos sentiments le plus respectueux et de notre profonde gratitude vont aussi à l'ensemble des personnes qui soutiennent vos activités pour qu'à jamais vous cessiez de penser aux plus démunies. C'est ça la bénédiction Divine et notre prière quotidienne.

Nous vous prions, d'agréer Madame, l'expression de notre profonde reconnaissance.

Fait à Kinshasa, le 23/11/2015.


Sœur Esther **KIMPAVA MAMBOTE**

Responsable.





COMMUNAUTÉ DES SŒURS AMIES
DE JÉSUS ET DES PAUVRES
« CSAJP-ASBL »

N/R: CSAJP/EK/P/.../2015

Concerne: **Remerciement**

A Ma dame FATIMA
S/C Société BISO NA BISO
à Kinshasa/Gombe

Madame,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre personnalité présenter notre gratitude pour l'acte de générosité manifesté à l'endroit de la CSAJP, en nous orientant vers la Société BISO NA BISO, notre actuelle partenaire.

Nous aurions pu vous faire un grand éloge, hélas, la discrétion nous oblige de ne pas le faire mais plutôt, d'implorer Dieu Tout Puissant de pouvoir penser à vous et à votre famille tout entière pour le bon geste significatif qui restera marqué à jamais.

Comptant sur votre volonté incommensurable de continuer à nous assister, nous osons croire que ce partenariat se poursuivra durablement et nous vous en remercions sincèrement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre franche collaboration.

Fait à Kinshasa le 23/11/2015.


Sœur Esther KIMPAVA MAMBOTE

Responsable.

